ANIL / AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Le 27 juin 2012

COMMUNIQUE

M. Claude JEANNEROT réélu président de l'ANIL

Le conseil d'administration de l'ANIL réuni le 26 juin, a réélu à l'unanimité à sa présidence M. Claude JEANNEROT, sénateur, président du Conseil Général et de l'ADIL du Doubs. Président de l'ANIL depuis 2005, M. Claude JEANNEROT représente l'Association des départements de France.

Ont été élus ou réélus :
Vice-présidents de l'ANIL :
- M. Thierry BERT, Délégué Général de l'Union Sociale pour l'Habitat ;
- M. Jean Pierre HUTIN, membre du Conseil de surveillance de l'UESL ;
- M. Jean-Louis DEROUSSEN, Président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;
- M. François FONDARD, Président de l'Union Nationale des Associations Familiales ;

Secrétaire du Bureau : M. Etienne CREPON, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages au Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement ;
Trésorier : M. Eric COMPARAT, Union Nationale des Associations Familiales.
Président de la Commission pour l'agrément des ADIL : M. Frédéric MARINACCE, Directeur des politiques familiale et sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Depuis le précédent conseil d'administration deux nouvelles Agences Départementales d'Information sur le Logement ont été créées dans la Loire et en Guyane, ce qui porte à 78 le nombre de départements couverts par une ADIL.

Rappelons que les ADIL ont pour mission d'apporter au public un conseil complet sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement. Véritable service de proximité, elles accueillent locataires, propriétaires, accédants à la propriété ou personnes à la recherche d'un logement dans une centaine de centres d'information sur l'habitat et plus de 700 permanences répartis dans l'hexagone et les départements d'outre-mer. En contrepartie, les ADIL qui sont cogérées par l'Etat, les collectivités locales, les professionnels publics et privés, les organismes d'intérêt général s'intéressant au logement et les associations d'usagers, sont un lieu privilégié d'observation du comportement des marchés et de la mise en œuvre des politiques publiques.

En savoir plus sur le réseau de l'Anil et des ADIL **:** *www.anil.org*